

COMPTES CONSOLIDÉS

du groupe POUJOLAT au 31 mars 2014

A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
Chiffre d'affaires	IV	273 447	189 277
Production stockée		1 271	173
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés	V	(164 219)	(111 894)
Charges de personnel	VI	(78 481)	(56 289)
Autres charges de l'activité	VII	(436)	(240)
Impôts et taxes	VIII	(5 005)	(3 590)
Dotations aux amortissements	IX	(10 125)	(6 252)
Dotations/reprises de provisions	X	21	(476)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		16 471	10 709
Autres produits et charges opérationnels	XI	(70)	20
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		16 401	10 729
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		548	338
Coût de l'endettement financier brut		(2 059)	(1 350)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	XII	(1 512)	(1 012)
Autres produits et charges financiers	XIII	(525)	(15)
Impôts sur le résultat	XIV	(5 231)	(3 944)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		9 134	5 758
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		-	-
RÉSULTAT NET		9 134	5 758
PART DU GROUPE		9 809	6 157
INTÉRÊTS MINORITAIRES	XVI	(675)	(398)
Résultat net (part du Groupe) par action	XVII	5,01 euros	3,14 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action	XVII	5,01 euros	3,14 euros

B - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2014	31 décembre 2012
Goodwill	XVIII	9 209	2 173
Immobilisations incorporelles	XIX	1 192	967
Immobilisations corporelles	XX	75 891	62 596
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés	XXIX	228	-
Autres actifs non courants	XXI	1 115	1 134
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
ACTIF NON COURANT		87 636	66 870
Stocks et en-cours	XXII	43 077	39 562
Clients	XXIII	43 509	47 499
Autres créances	XXIV	7 212	6 753
Autres actifs courants	XXV	12	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXVI	21 392	18 875
ACTIF COURANT		115 202	112 715
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ		202 838	179 585

Passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2014	31 décembre 2012
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		111	167
Titres d'auto-contrôle		(222)	(222)
Réserves consolidées		59 101	54 113
Résultat consolidé		9 809	6 157
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		80 800	72 215
Intérêts minoritaires		687	1 170
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	XXVII	81 487	73 385
Provisions	XXVIII	3 571	3 125
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXIX	1 613	249
Autres passifs non courants	XXX	43 139	31 783
PASSIF NON COURANT		48 323	35 157
Fournisseurs	XXXI	16 139	18 859
Autres dettes	XXXII	23 760	20 680
Autres passifs courants	XXXIII	33 129	31 504
PASSIF COURANT		73 028	71 043
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ		202 838	179 585

C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	2013/2014 15 mois	2012 12 mois
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Y COMPRIS INTÉRÊTS MINORITAIRES)	9 134	5 759
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10 473	6 467
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	-
Autres produits et charges calculés	(137)	(141)
Plus et moins values de cession	53	174
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
Dividendes des sociétés non consolidées	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	19 523	12 259
Coût de l'endettement financier net	1 512	1 012
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	5 231	3 943
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	26 266	17 214
Impôt versé	(5 617)	(4 074)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 941	4 630
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	23 590	17 770
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(17 051)	(14 456)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	317	129
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	-	-
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	-	-
Encaissements liés aux cessions des titres d'auto-contrôle	-	-
Incidence des variations de périmètre	(11 861)	(124)
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Subventions d'investissements reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	69	75
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(28 526)	(14 376)
Sommes reçues des actionnaires	50	-
Dividendes mis en paiement	(1 213)	(1 299)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	22 910	11 998
Remboursement d'emprunts	(13 709)	(9 041)
Intérêts financiers nets versés	(1 512)	(1 012)
Autres flux liés aux opérations de financement	401	196
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	6 927	842
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 991	4 236
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(2 019)	(6 255)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(28)	(2 019)

Les dettes sur immobilisations sont imputées sur le montant des investissements. Les subventions d'investissements sont intégrées dans le besoin en fonds de roulement. Il n'y a pas de dividendes reçus de la part de sociétés non consolidées

D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	12 000	(222)	54 869	111	66 757	1 687	68 444
Distribution de dividendes	-	-	(1 299)	-	(1 299)	-	(1 299)
Réserves de conversion	-	-	-	56	56	1	57
Résultat consolidé de l'exercice 2012	-	-	6 157	-	6 157	(398)	5 758
Autres variations	-	-	544	-	544	(120)	424
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	12 000	(222)	60 270	167	72 215	1 170	73 385
Distribution de dividendes	-	-	(1 213)	-	(1 213)	-	(1 213)
Réserves de conversion	-	-	-	(28)	(28)	(4)	(31)
Résultat consolidé de l'exercice 2013/2014	-	-	9 809	-	9 809	(675)	9 134
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels	-	-	(115)	-	(115)	-	(115)
Autres variations	-	-	159	(28)	131	196	327
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2014	12 000	(222)	68 910	111	80 800	687	81 487

E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

125

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
RÉSULTAT NET	9 134	5 758
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Gains et pertes actuariels	(173)	(326)
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	58	109
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(115)	(217)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	(31)	57
Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(31)	57
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS	(146)	(160)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	8 988	5 599
Part du Groupe	9 667	5 996
Intérêts minoritaires	(679)	(398)

F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2014

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOULAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Après avoir été cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C, les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société continue d'appliquer les normes IFRS. Le groupe POUJOULAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentées à titre comparatif. Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées et que l'exercice présenté comprend exceptionnellement 15 mois. L'exercice 2012 présenté en comparatif comprend 12 mois. Nous produisons les « Informations pro forma » suivantes afin d'apporter des précisions complémentaires sur les principaux agrégats comptables.

A. INFORMATIONS LIÉES AU CHANGEMENT DE DATE DE CLÔTURE

Compte tenu du changement de date de clôture, les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre une utilisation prospective de ces données. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires.....	221 684
Résultat opérationnel.....	13 915
Résultat net.....	8 106

B. INFORMATIONS LIÉES À LA VARIATION DE PÉRIMÈTRE

La société VL STAAL (Danemark) a intégré le groupe POUJOULAT le 7 janvier 2013. L'information pro forma n'est pas requise dans le sens où les indicateurs de tailles (chiffre d'affaires, résultat et total bilan) de la Société acquise ne représentent pas 25 % de ceux du Groupe et que la transaction a eu lieu en début d'exercice. Cependant, nous estimons important de présenter les principaux agrégats comptables consolidés de la société VL STAAL de manière isolée, correspondant à la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014.

(En milliers d'euros)	15 mois
Chiffre d'affaires.....	20 831
Résultat opérationnel.....	1 671
Résultat net.....	1 297

Les états financiers consolidés incluent :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- l'état du résultat global,
- ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 20 juin 2014.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2014, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées. Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

(2) BASES DE PRÉPARATION

DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2014.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère.

Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part du Groupe et celle des minoritaires. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les structures sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture,
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction,
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et l'IAS 11 « Contrats de construction ».

a. Faits générateurs

Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de fabrication

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

b. Présentation

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 « Contrats de location ».

a. Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

b. Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

(7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

a. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS ;
- des éléments de produits et de charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé) ;
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

b. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement,
- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cessions de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés,
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

(8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(12) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets	5 ans
Logiciels	1 à 10 ans

(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (21) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre	40 à 50 ans
Constructions – Installations générales	10 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 12 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 15 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(15) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

(16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ». L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(18) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

(19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(20) CRÉANCES

a. Contrats de fabrication

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

b. Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

(21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(22) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Selon l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie « monétaire » (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

(23) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

(24) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(25) AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Avantages à long terme

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(26) PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
 - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation,
 - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

(27) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

(29) INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle relève de l'application de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

(30) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés. Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOULAT S.A.	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOULAT	Belgique	98,18 %	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOULAT BELUX	Belgique	99,95 %	98,13 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,75 %	99,75 %	Intégration globale
POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOULAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOULAT BACA	Turquie	50,64 %	50,64 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	78,70 %	78,70 %	Intégration globale
POUJOULAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France	97,00 %	97,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	62,96 %	Intégration globale
S.A.S. MCC21 FRANCE	France	95,00 %	94,99 %	Intégration globale
VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2013-2014 sont les suivantes :

- VL STAAL : acquisition de 100 % des actions de la Société le 7 janvier 2013,
- S.A.S. WESTAFLEX BATIMENT : rachat de minoritaires passant d'une détention de 99,62 % à 99,75 %.
- POUJOULAT BACA : rachat de minoritaires par opération dilutive, passant d'une détention de 50,00% à 50,64%.

L'incidence des variations de périmètre sur la trésorerie :

Coût des acquisitions de la période :	(12 515) milliers d'euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales :654 milliers d'euros
Incidence des acquisitions sur la trésorerie du Groupe :	(11 861) milliers d'euros

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'activité « Cheminées industrielles » du Groupe se trouve significativement renforcée par l'entrée de la société VL STAAL. Ainsi, l'information sectorielle est adaptée en décomposant l'activité initialement appelée « Métal » en deux activités distinctes.

L'information sectorielle est donc présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire « Conduits de cheminée »,
- activités de construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « Cheminées industrielles »,
- activité de négoce et de transformation de combustibles « Bois énergie ».

Afin de mieux apprécier l'évolution de chaque activité, la ventilation au 31 décembre 2012 a été retraitée.

134

(En milliers d'euros)	31 mars 2014 (15 mois)				31 décembre 2012 (12 mois)			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	191 318	40 938	41 190	273 447	151 242	16 637	21 400	189 277
Résultat opérationnel	16 469	1 824	(1 892)	16 401	11 862	237	(1 370)	10 729
Résultat net	10 059	1 467	(2 392)	9 134	7 191	308	(1 741)	5 758
Capacité d'autofinancement	17 590	3 165	(1 232)	19 523	12 522	696	(959)	12 259
Investissements de l'année :								
Immobilisations incorporelles	619	5	5	629	249	2	5	256
Immobilisations corporelles :								
• Terrains	19	-	-	19	389	-	441	830
• Constructions	5 367	211	821	6 399	7 620	106	1 361	9 086
• Instal. Techn, mat. et out. Indust.	7 151	560	1 863	9 573	2 393	952	721	4 066
• Autres immobilisations corporelles	850	50	31	930	1 147	41	52	1 240
TOTAL ACQUISITIONS	13 386	821	2 714	16 922	11 799	1 101	2 580	15 478
Immobilisations nettes :								
Immobilisations incorporelles	1 093	69	30	1 192	817	118	32	967
Immobilisations corporelles								
• Terrains	3 891	2 106	1 700	7 696	3 881	141	1 923	5 945
• Constructions	32 685	3 967	8 408	45 060	29 353	1 101	8 372	38 826
• Instal. Techn, mat. et out. Indust.	11 902	2 980	5 516	20 399	9 090	1 555	4 486	15 131
• Autres immobilisations corporelles	2 031	291	414	2 736	1 927	304	463	2 694
TOTAL IMMOBILISATIONS	51 603	9 413	16 068	77 084	45 068	3 220	15 275	63 563
Dettes :								
Autres passifs non courants	29 329	3 924	9 886	43 139	22 723	2 218	6 842	31 783
Fournisseurs	10 604	2 332	3 203	16 139	13 924	1 256	3 679	18 859
Autres dettes	16 235	6 312	1 213	23 760	17 198	2 540	942	20 680
Autres passifs courants	21 592	4 954	6 583	33 129	18 962	2 797	8 845	31 504

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Ventes France	221 985	165 344
Ventes Export	51 461	23 935
TOTAL	273 447	189 277

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2014 : 9 296 milliers d'euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2013/2014 : 7 809 milliers d'euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2014 : 3 204 milliers d'euros.

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Marchandises (y compris variation de stocks)	(40 968)	(23 459)
Matières premières (y compris variation de stocks)	(54 806)	(41 320)
Autres achats et charges externes	(69 424)	(47 894)
Escomptes obtenus	979	689
TOTAL	(164 219)	(111 894)

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Rémunérations	(57 703)	(39 877)
Charges sociales	(20 697)	(15 224)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	1 432	-
Participations	(1 243)	(1 008)
Indemnités de fin de carrière	(269)	(181)
TOTAL	(78 481)	(56 289)

La Loi de finances rectificative pour 2012 (art 66 loi n° 2012-1510) du 29 décembre 2012 instaure le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour les sociétés françaises à compter du 1^{er} janvier 2013. Au titre de l'exercice 2013-2014, ce dernier s'élève à 1 432 milliers d'euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19.

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Concessions de brevets	(112)	(120)
Pertes sur créances irrécouvrables	(390)	(220)
Charges diverses de gestion courante	66	100
TOTAL	(436)	(240)

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
CET	(2 256)	(1 569)
Impôts fonciers	(929)	(608)
Formation professionnelle	(456)	(386)
Taxe d'apprentissage	(313)	(238)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(466)	(345)
Autres taxes	(585)	(445)
TOTAL	(5 005)	(3 590)

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Sur immobilisations incorporelles	(400)	(331)
Sur immobilisations corporelles	(9 725)	(5 921)
TOTAL	(10 125)	(6 252)

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Dotations de l'exercice	(856)	(900)
Sur stocks et en-cours	(277)	(419)
Sur comptes clients	(336)	(299)
Pour risques et charges	(243)	(182)
Reprises sur l'exercice	877	424
Sur stocks et en-cours	265	222
Sur comptes clients	271	112
Pour risques et charges	341	90
TOTAL	21	(476)

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Résultat de cessions d'actifs	(53)	(174)
Autres	(17)	194
TOTAL	(70)	20

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	548	338
Frais financiers sur emprunts	(1 708)	(1 074)
Frais financiers sur découverts bancaires	(349)	(276)
Autres	(3)	-
TOTAL	(1 512)	(1 012)

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Différences de change	(425)	82
Autres	(100)	(97)
TOTAL	(525)	(15)

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Impôts exigibles	(5 685)	(4 075)
Impôts différés	454	131
TOTAL	(5 231)	(3 944)

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Charge d'impôt théorique (*)	(4 526)	(3 418)
Variation des impôts différés	454	131
Différences permanentes	115	(58)
Différences temporaires	44	21
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	(92)	(3)
Effet des sociétés déficitaires	(1 168)	(704)
Autres variations	(58)	87
Charge d'impôt consolidée	(5 231)	(3 944)

(*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	3	3
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOULAT BELUX	13	18
POUJOULAT BV	2	(14)
POUJOULAT BACA	(191)	(29)
POUJOULAT UK	1	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	36	26
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(414)	(366)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(137)	(21)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	12	(12)
S.A.S. MCC21 FRANCE	-	(3)
TOTAL	(675)	(398)

NOTE XVII - RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION

Il représente 5,01 euros par action sur l'exercice clos le 31 mars 2014 contre 3,14 euros par action sur l'exercice précédent.

Les actions retenues pour le calcul sont les actions ordinaires.

Les résultats par catégories d'actions sont les suivants :

(En euros)	2013/2014			2012		
	Actions ordinaires	Auto-contrôle	TOTAL	Actions ordinaires	Auto-contrôle	TOTAL
Nombre d'actions émises	1 924 992	34 008	1 959 000	1 924 992	34 008	1 959 000
Résultat par action	5,01	-	-	3,14	-	-

Les titres d'auto-contrôle détenus par la Société ont été imputés sur les réserves consolidées pour 222 milliers d'euros au 31 mars 2014 ainsi qu'au 31 décembre 2012.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVIII - GOODWILL

(En milliers d'euros)	31 mars 2014			31 décembre 2012		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
S.A. POUJOULAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (1)	168	168	-	168	168	-
POUJOULAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOULAT BELUX (1)	71	71	-	71	71	-
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOULAT GmbH	410	-	410	410	-	410
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
VL STAAL (2)	7 036	-	7 036	-	-	-
TOTAL	10 868	1 659	9 209	3 832	1 659	2 173

(1) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

(2) Le 7 janvier 2013, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société VL STAAL implantée au Danemark.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée.

Les tests de dépréciation réalisés en mars 2014 pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment économiques et climatiques.

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des UGT et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacune d'elles, les tests réalisés en 2014, sur la base des hypothèses retenues, ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés.

137

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	3 692	3 413
Variation de périmètre	-	-
Acquisitions	634	307
Sorties	(11)	(29)
Effets des variations de change	(4)	1
Valeur brute à la clôture de l'exercice	4 312	3 692
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(2 725)	(2 416)
Variation de périmètre	-	-
Dotations	(400)	(331)
Sorties	4	23
Effets des variations de change	2	(1)
Amortissements à la clôture de l'exercice	(3 120)	(2 725)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	967	997
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1 192	967

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014				31 décembre 2012				
	Terrains Constr.	Techniques Mat. Ind	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Techniques Mat. ind	Immo en cours	Autres	TOTAL
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	61 397	49 169	5 574	116 135	46 811	44 674	7 047	5 519	104 051
Variation de périmètre	7 774	7 669	426	15 869	-	-	-	-	-
Acquisitions	6 418	9 573	930	16 922	16 961	4 731	8 639	1 403	31 734
Sorties	(346)	(1 245)	(386)	(1 977)	(2 376)	(333)	(15 687)	(1 363)	(19 758)
Effets des variations de change	(11)	(31)	(14)	(55)	1	91	1	15	108
Valeur brute à la clôture de l'exercice	75 233	65 130	6 531	146 894	61 397	49 169	-	5 574	116 135
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(16 627)	(34 033)	(2 879)	(53 539)	(15 001)	(30 776)	-	(2 932)	(48 709)
Variation de périmètre	(2 727)	(5 618)	(355)	(8 700)	-	-	-	-	-
Dotations	(3 455)	(5 475)	(795)	(9 725)	(1 937)	(3 397)	-	(588)	(5 923)
Sorties	326	372	228	925	311	197	-	648	1 156
Effets des variations de change	7	23	7	37	(1)	(58)	-	(6)	(64)
Amortissements à la clôture de l'exercice	(22 477)	(44 731)	(3 795)	(71 003)	(16 627)	(34 033)	-	(2 879)	(53 539)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	44 770	15 131	2 695	62 596	31 810	13 898	7 047	2 587	55 342
Valeur nette à la clôture de l'exercice	52 756	20 399	2 736	75 891	44 770	15 131	-	2 695	62 596

Les mouvements de l'exercice portent principalement sur les éléments suivants :

- un ensemble immobilier destiné à la logistique sur le site de Niort,
- investissements relatifs à l'amélioration du process industriel,
- la mise en service de l'unité de production BOIS-FACTORY 42,
- l'intégration de VL STAAL dans le périmètre.

NOTE XXI - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Actifs financiers	119	111
Autres créances à plus d'un an	995	1 023
TOTAL	1 115	1 134

Les autres créances à plus d'un an correspondent à des subventions à recevoir ainsi qu'au CICE du premier trimestre 2014.

NOTE XXII - STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014			31 décembre 2012		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	19 013	(333)	18 679	15 502	(368)	15 134
En-cours de production de biens	4 019	(14)	4 005	4 234	-	4 234
Produits intermédiaires et finis	9 076	(97)	8 979	7 225	(55)	7 170
Marchandises	11 482	(67)	11 414	13 101	(77)	13 024
TOTAL	43 589	(511)	43 077	40 062	(500)	39 562

NOTE XXIII - CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Clients et comptes rattachés	44 206	48 137
Dont en-cours commandés valorisés à l'avancement	5 981	1 008
Provisions	(697)	(638)
TOTAL	43 509	47 499

Les créances échues au 31/03/2014 représentent moins de 5 % du total des créances clients. La majorité correspondant à des créances échues depuis moins d'un mois.

NOTE XXIV - AUTRES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Personnel et organismes sociaux	209	166
Créances fiscales	3 756	4 417
Créances diverses	1 196	1 132
Charges constatées d'avance	2 051	1 037
TOTAL	7 212	6 753

NOTE XXV - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Actifs financiers à moins d'un an	12	26
TOTAL	12	26

NOTE XXVI - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	21 392	18 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(21 420)	(20 894)
Trésorerie nette /tableau des flux de trésorerie	(28)	(2 019)

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXVII - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Capital de POUJOULAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOULAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	(222)	(222)
Autres réserves et résultat sociaux de POUJOULAT S.A.	47 118	41 821
Autres réserves et résultats consolidés	20 592	17 249
Réserves de conversion	111	167
TOTAL	80 800	72 215

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 euros.

À la clôture de l'exercice, les 34 008 titres d'auto-contrôle détenus par POUJOULAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 222 milliers d'euros.

(2) INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	23	30
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	1	1
S.A. POUJOULAT Belgique	27	27
S.A. POUJOULAT BELUX	113	99
POUJOULAT BV	28	26
POUJOULAT UK	1	-
POUJOULAT BACA	51	37
S.A.S. EURO ÉNERGIES	1 388	1 353
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	(1)	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(900)	(486)
S.A.S. BOIS FACTORY 42	(164)	(26)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	106	94
S.A.S. MCC21 FRANCE	15	15
TOTAL	687	1170

140

NOTE XXVIII - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
À l'ouverture de l'exercice 2013/2014	2 632	487	6	3 125
Augmentation	456	243	100	800
Reprise des montants utilisés	(187)	(141)	-	(328)
Reprise des montants non utilisés	-	(200)	-	(200)
Variation de périmètre et écarts actuariels	173	-	-	173
À la clôture de l'exercice 2013/2014	3 075	389	106	3 571

Engagements de retraite :

(En milliers d'euros)	Brut	Impôt différé	Net
À l'ouverture de l'exercice 2012	2 125	(708)	1 417
Augmentations imputées au compte de résultat	226	(75)	151
Diminutions imputées au compte de résultat	(45)	15	(30)
Écarts actuariels	326	(109)	217
Variation de périmètre	-	-	-
À la clôture de l'exercice 2012	2 632	(877)	1 755
Augmentations imputées au compte de résultat	456	(152)	305
Diminutions imputées au compte de résultat	(187)	62	(125)
Écarts actuariels	173	(58)	115
Variation de périmètre	-	-	-
À la clôture de l'exercice 2013/2014	3 075	(1 025)	2 050

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- taux d'actualisation : 2,50 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 décembre 2012)
- table de mortalité : table TF00-02 (au 31 décembre 2012, il existait deux tables distinctes pour les hommes et pour les femmes).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

La variation de l'engagement sur l'année a été analysée pour faire ressortir :

- d'une part, la variation liée à l'évolution des bases (salaires, effectif...), qui impacte le résultat de l'exercice,
- d'autre part, l'écart actuariel résultant de l'utilisation d'une seule table de mortalité, qui impacte les capitaux propres (conformément à l'IAS 19 révisée).

NOTE XXIX – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014					31 décembre 2012				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres (*)	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	249	266	(491)	1 589	1 613	1 166	-	(917)	-	249
Actifs d'impôts différés	-	(228)	-	-	(228)	-	-	-	-	-
TOTAL NET	249	38	(491)	1 589	1 385	1 166	-	(917)	-	249

(*) Dont variation de périmètre 1 647 K€ et écarts actuariels sur engagements de retraite (58) K€.

NOTE XXX – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 652	29 631
Emprunts et dettes financiers divers	78	443
Produits constatés d'avance à plus d'un an	1 409	1 709
TOTAL	43 139	31 783

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants. Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 29 220 milliers d'euros et + de 5 ans : 13 919 milliers d'euros.

NOTE XXXI – FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Fournisseurs et comptes rattachés	16 139	18 859
TOTAL	16 139	18 859

95 % des échéances fournisseurs sont à moins de 60 jours.

NOTE XXXII – AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Dettes fiscales et sociales	17 840	17 011
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 602	1 705
Produits constatés d'avance	746	638
Dettes diverses	3 571	1 326
TOTAL	23 760	20 680

NOTE XXXIII – AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2014	31 décembre 2012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• emprunt à moins d'un an	10 321	9 486
• découvert bancaire	21 420	20 894
Dettes financières diverses à moins d'un an	1 388	1 124
TOTAL	33 129	31 504

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXIV - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et est sécurisé par ailleurs par une assurance crédit.

Un autre facteur de risque essentiel subsiste et porte sur les facultés de recours aux ressources de financement court terme et moyen terme. À cet effet, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs. Au 31 mars 2014, 60 millions d'euros de lignes court terme étaient contractées.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 96 % au 31 mars 2014.

NOTE XXXV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 205 milliers d'euros.

(2) DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un Droit Individuel de Formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures par salarié. Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2013-2014 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de Droit Individuel à la Formation s'élève à 98 471 heures au 31 mars 2014.

NOTE XXXVI - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles	14 024
Engagements au titre des contrats de location	3 450
Dont : à moins d'un an	1 638
à plus d'un an	1 812
Cautions données	1 472
Dont : à moins d'un an	907
à plus d'un an	565
Cautions reçues	668

NOTE XXXVII - EFFECTIF AU 31/03/14 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres	473
Ouvriers	883
Représentants	88
Intérimaires	37
TOTAL	1 481

NOTE XXXVIII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Relations avec la société SOPREG Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 43,5 % et qui fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Prestations facturées par SOPREG	517	372
Compte fournisseurs et autres dettes	39	41

Relations avec la société STAGE qui fournit des prestations de services en communication et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2013/2014	2012
Prestations facturées par la STAGE	168	122
Compte fournisseurs et autres dettes	16	24

Rémunération des organes de Direction

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014, la répartition est la suivante :

Organe de Surveillance	132
Organe de Direction	801

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

NOTE XXXIX - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, elles s'élèvent à 1 049 milliers d'euros.

NOTE XL – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2013/2014, les dépenses ci-contre ont été engagées :

(En milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
Enlèvement et retraitement des déchets	395	-	395
Accompagnement de projets environnementaux	22	-	22
Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	20	-	20
Participation aux éco-labels	4	-	4
Audit de renouvellement de certification selon ISO 14001	9	-	9
TOTAL	450	-	450

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

NOTE XLI – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ART L820-3)

(En milliers d'euros)	GROUPE Y AUDIT		CHARRIER BILLON CONSULTANTS		GF Audit	
	2013/2014	2012	2013/2014	2012	2013/2014	2012
Émetteur :						
Examen des comptes	54	53	52	50	-	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement :						
Examen des comptes	120	100	-	-	-	4
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	174	153	52	50	-	4

143

(En milliers d'euros)	GAMET AUDIT (PL)		LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2013/2014	2012	2013/2014	2012	2013/2014	2012
Filiales intégrées globalement :						
Examen des comptes	3	4	23	16	19	14
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3	4	23	16	19	14

(En milliers d'euros)	ERNST & YOUNG (B)		DELOITTE (DK)	
	2013/2014	2012	2013/2014	2012
Filiales intégrées globalement :				
Examen des comptes	13	12	16	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
TOTAL	13	12	16	-

NOTE XLII – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.